

2^{ème} partie – Règlement de la consultation

Marché passé selon une procédure adaptée
(article R.2123-1.3° du code de la commande publique)

Etapes	Action	Description
1	<u>Accéder au dossier de consultation</u>	Les documents sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) . Pas d'envoi papier.
2	<u>Renseigner sa candidature</u> , au choix	<p>Via le Document Unique de Marché Européen (DUME) simplifié, généré automatiquement au format .xml, à télécharger sur PLACE puis à renseigner à l'aide de l'outil en ligne disponible ici.</p> <p>En cas de groupement, chacun des membres doit fournir un DUME simplifié distinct.</p> <p>Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.</p> <p>Ou via les formulaires DC1 et DC2</p>
	<u>Renseigner son offre</u>	<p>Les documents à fournir au titre de l'offre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le présent document renseigné en 4^{ème} partie ; - le bordereau de prix en annexe 1 de ce document ; - le mémoire technique (selon le cadre de réponse transmis en annexe 2) ; - l'échantillon demandé dans le cadre de réponse transmis en annexe 2 ; - l'attestation d'assurance ; - un RIB. <p>Les documents et informations doivent être rédigés en langue française</p>
3		<p><i>Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ; - en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques. <p><i>En cas de <u>cotraitance (groupement)</u>, la solidarité est exigée, pour l'exécution, soit du groupement, soit de son mandataire en cas de groupement conjoint, et ce à l'égard de chacun des membres du groupement. Chaque co-traitant présentera une attestation de mandat dûment signée.</i></p> <p><i>La partie IV devra être signée par l'ensemble des entreprises groupées, ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.</i></p> <p><i>En cas de <u>sous-traitance</u>, présentation d'un sous-traitant à l'aide du formulaire DC4 dûment rempli et signé.</i></p> <p>Variantes interdites.</p> <p>Offres valables 120 jours à compter de la date limite de remise de la dernière offre.</p>
4	<u>Signature</u>	Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer le marché (4 ^{ème} partie). Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, tout soumissionnaire peut le signer dès le dépôt de l'offre.

5	<u>Dépôt sur la PLACE</u>	L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE , dans un format compressé au format ZIP ou équivalent.
----------	----------------------------------	---

Critères de notation			
Critère technique Noté sur 70 points	Sous critère 1 : Contenu et pédagogie de la masterclass	<ul style="list-style-type: none"> - Approche pédagogique par rapport aux besoins identifiés - Profondeur, clarté et contenu de la masterclass - Originalité et innovation pédagogique - Qualité des supports de cours (vidéos, documents, ...) 	Noté / 30
	Sous critère 2 : Expérience et compétences du candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'années d'expérience dans la création et la diffusion de masterclass - Expertise dans le domaine thématique de la masterclass (dont références clients) - Qualité du vivier des conférenciers 	Noté / 20
	Sous critère 3 : Plateforme et outils technologiques	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnalités et ergonomie de la plateforme - Sécurité et confidentialité des données. - Support technique et assistance aux stagiaires. 	Noté / 10
	Sous critère 4 : Organisation et suivi de la masterclass	<ul style="list-style-type: none"> - Processus d'inscription et de suivi des stagiaires. - Démarche pour concevoir et animer le retour d'expérience - Qualité du lieu et de l'environnement (locaux, équipement, liste d'endroits pour la réservation). 	Noté / 10
Critère prix Noté sur 30 points	<p>Le critère prix sera évalué comme suit :</p> <p>L'offre la moins disante obtient 30 points. L'offre est appréciée sur le montant TTC d'une masterclass.</p> <p>Les autres offres seront notées par application de la formule suivante : (offre la moins disante / offre évaluée) x 30</p>		Noté / 30

Toute offre ayant une note technique inférieure à 40 sur 70 est automatiquement éliminée.

Négociation

L'acheteur pourra négocier les **3** meilleures offres. Dans ce cas, les autres offres sont éliminées. Toutefois, l'acheteur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

Engagement RSE du ministère

Le ministère des Armées est engagé dans une démarche d'achats responsables avec l'obtention des labels « égalité professionnelle femmes hommes » et « Relations Fournisseurs et Achats Responsables (RFAR) ». Des informations complémentaires sur les engagements du ministère des Armées et les démarches de labellisation sont disponibles sur le site www.achats.defense.gouv.fr

En outre, ce site a pour objectifs d'accueillir, orienter et informer les entreprises intéressées par les achats émanant du ministère des Armées. Le site publie une information actualisée sur les avis d'appels publics à la concurrence des services acheteurs du ministère par interface avec la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), les prévisions d'achats du ministère et les demandes d'information 5DI/RFI) ainsi que les données essentielles.